



Corporations de développement
économique communautaire

CDEC de Montréal

**Avis présenté lors de l'étude publique
sur les contributions municipales et la gestion
des programmes de lutte à la pauvreté de la
Commission sur les grands équipements
et les activités d'intérêt d'agglomération**

Le 18 novembre 2008

2030, boulevard Pie IX - Bureau 201
Montréal (Québec) H1V 2C8
Téléphone : (514) 255-0005 / Télécopieur : (514) 256-0669
denis.leclerc@lescdec.qc.ca
www.lescdec.qc.ca

Sur les CDEC de Montréal

La Ville de Montréal peut compter sur le travail de dix corporations de développement économique communautaire (CDEC) en matière de développement économique local :

- La CDEC Ahuntsic - Cartierville
- La CDEC Rosemont - Petite-Patrie
- La CDEC Centre-Sud - Plateau Mont-Royal
- La CDEST (Mercier - Hochelaga-Maisonneuve)
- La CDEC Centre-Nord (Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension)
- Le Regroupement économique et social du Sud - Ouest (RESO)
- La CDEC Notre-Dame-de-Grâce - Côte-des-Neiges
- La SODEC Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles – Montréal-Est
- La Corporation de relance économique et communautaire (CREC) de Saint-Léonard
- La CDEC LaSalle - Lachine

Les Corporations de développement économique communautaire (CDEC) valorisent et pratiquent un développement économique qui porte des objectifs de réussites financière, sociale et collective.

Créées dans les années 80 et 90 par les acteurs du développement économique et social, les CDEC ont développé un « savoir faire ensemble » basé sur la concertation qui mobilise des gens d'affaires, des institutions de la santé et de l'éducation, des syndicats, des organisations communautaires et culturelles, le monde municipal et des résidents.

Elles comptent sur plus de 1 200 membres qui participent activement à leurs conseils d'administration, aux comités qui gèrent les différents fonds locaux d'investissement et à des comités qui orientent le développement de projets structurants.

Leurs actions sont inventives, audacieuses et elles ont des retombées multiples et significatives. Au cours de la seule année 2007-2008, les CDEC de Montréal ont :

- Soutenu plus de 2 250 entreprises par leurs services-conseils;
- Investi 7 053 000 \$ dans 254 entreprises dont 2 410 000 \$ dans des entreprises d'économie sociale. Ces investissements ont généré des investissements totaux de 39 147 000 \$ et permis la création et le maintien de 1 397 emplois;
- Permis à plus de 1 000 personnes de participer à des projets de formation et de développement de la main-d'œuvre issus du milieu.

Leurs activités sont soutenues par la Ville de Montréal et ses arrondissements, par le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada.

En débutant, les CDEC de Montréal désirent souligner la volonté politique qui anime la Ville de Montréal et les efforts qu'elle déploie en matière de lutte à la pauvreté et ce malgré la minceur de l'enveloppe budgétaire mise à sa disposition par le gouvernement du Québec (5 M \$ / an). Nous saluons également l'ouverture de la Commission d'agglomération sur les grands équipements et activités d'intérêt d'agglomération à recevoir des propositions en vue de bonifier les interventions de la Ville de Montréal dans la lutte à la pauvreté.

Les quelques suggestions que nous vous présenterons se veulent un encouragement à la Ville de Montréal à poursuivre et même à intensifier son action à l'égard de la lutte à la pauvreté afin que cette action est un réel impact.

Sur l'augmentation de l'aide financière du gouvernement du Québec

Lors de sa présentation Mme Rachel Laperrière, directrice générale adjointe du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle de la Ville de Montréal, a fait référence à la lettre que la responsable du dossier de la lutte à la pauvreté au comité exécutif, Mme Marie-Andrée Beaudoin, a fait parvenir au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Sam Hammad, lui demandant une augmentation de l'enveloppe montréalaise pour lutter contre la pauvreté.

Depuis la fin du contrat de ville, Québec continue de verser 5 M \$ par année à la Ville de Montréal expressément pour lutter contre la pauvreté. Mme Beaudoin demande que cette somme soit augmenté à 7 M \$ pour 2009, à 8 M \$ pour 2010 et 9 M \$ pour 2011. Les CDEC appuient cette demande tout en étant conscientes que, même si le gouvernement du Québec acquiesçait à la demande de la Ville, ces sommes demeurent modestes face à l'ampleur du défi à relever.

Dans cette correspondance, Mme Beaudoin demande également que Québec verse 60 M \$ sur quatre ans dans un fonds d'investissement immobilier pour intervenir dans des secteurs appauvris. La Ville s'engage à en faire autant. Pour l'instant, nous ne disposons pas de suffisamment d'information sur ce point de la demande de la Ville pour pouvoir nous prononcer.

Enfin, Mme Beaudoin demande aussi au ministre Hammad une entente de trois ans pour favoriser une constance et une cohérence de l'action de la Ville et surtout du travail des organismes qui s'activent sur le terrain. Cette dernière demande nous apparaît tout à fait légitime car elle permettrait d'économiser beaucoup de travail et de discussions autour des termes d'une entente qu'il faut renouveler année après année. Une entente de trois ans permettrait surtout aux organismes d'éviter des délais administratifs qui, dans certains cas, peuvent compromettre l'atteinte de résultats tangibles.

Sur l'aide financière fédérale

Toujours lors de sa présentation, Mme Laperrière a mentionné que le gouvernement du Canada intervient en matière de lutte à la pauvreté dans la plupart des grands centres urbains canadiens sauf au Québec. Il serait bon d'informer les membres de la Commission que le Programme de développement des collectivités (PDC) de Développement économique Canada (DEC) soutient le développement économique communautaire dans les quartiers dévitalisés de Montréal, Sherbrooke, Gatineau, Trois-Rivières et Québec. Les territoires dévitalisés desservis par les CDEC de Montréal bénéficient cette année de 2,2 M\$ pour établir les priorités du développement socioéconomique, pour soutenir et accompagner les organismes et pour concerter les différents acteurs du milieu autour d'actions visant l'amélioration de la qualité de l'environnement socioéconomique. Les fonds de ce programme sont alloués selon un indice de dévitalisation des territoires urbains desservis par chacune des CDEC. L'entente de quatre ans en vigueur entre les CDEC du Québec et Développement économique Canada se termine le 31 mars 2010 et on peut s'attendre à ce que les CDEC demande une augmentation des fonds consacrés à ce programme, dont possiblement un fonds d'investissement. Un appui de l'administration municipale pour le renforcement du financement fédéral en matière de revitalisation des quartiers pourra éventuellement être sollicité.

Quelques suggestions

Depuis une vingtaine d'années, les CDEC s'affairent à lier le développement économique et social, le développement de la main-d'œuvre et le développement de l'emploi dans les quartiers dévitalisés de leur territoire. À l'instar de ce qui ce fait déjà dans plusieurs arrondissements, les CDEC offrent leur collaboration à la Ville et à ses arrondissements en matière de concertation du milieu pour l'identification des priorités locales et l'analyse des projets de lutte contre la pauvreté. Elles ont développé une solide expertise en concertation et une fine connaissance des acteurs et des enjeux de leur milieu notamment par la réalisation des mandats de centre local de développement (CLD) et à titre d'expert-conseil pour Emploi-Québec (région de Montréal) dans la coordination des budgets d'initiatives locales (BIL) pour leur territoire respectif. Avec une enveloppe dédiée de 2,7 M \$ par année, le BIL soutien des projets de formation et de développement de la main-d'œuvre issus du milieu et permet à plus de mille personnes par année, parmi les plus éloignées du marché du travail, de retrouver leur dignité et de reprendre confiance en elle pour réussir leur intégration au travail.

La contribution des CDEC au développement de la main-d'œuvre va au-delà de la coordination du BIL. Les CDEC travaillent aussi en concertation avec les organismes communautaires de développement de la main-d'œuvre de leur territoire pour proposer des projets novateurs favorisant l'insertion sociale et économique des personnes les plus éloignées du marché du travail. Elles collaborent aussi avec leur centre local d'emploi (CLE) dans des dossiers d'embauche locale massive.

L'approche de revitalisation urbaine intégrée mise en place par la Ville dans certains arrondissements à forte concentration de pauvreté, s'apparente de plusieurs façons à celle du développement économique communautaire (DEC). C'est d'ailleurs pour cette raison que les CDEC n'ont pas hésité à mettre leur expertise à contribution pour augmenter les chances de réussite de cette façon d'aborder le développement social et économique de nos quartiers.

Le document de consultation de la Ville ne dit pas un mot sur l'économie sociale et le rôle que ce secteur de l'économie peut jouer dans la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale. Le bilan de la Ville mentionne seulement que pour la construction des logements sociaux elle fait appel aux quatre groupes de ressources techniques montréalais. Ce qui est déjà très bien. Cependant, la Ville et ses arrondissement peuvent faire encore plus sans que cela leur en coûte davantage. La Ville et ses arrondissements peuvent tout simplement faire une partie de leurs achats de biens et services auprès des entreprises d'économie sociale de leur territoire. Ces entreprises se distinguent par des pratiques qui contribuent au mieux-être collectif et renforcent la cohésion sociale. Elles créent et maintiennent des emplois durables et de qualité, participent à la vitalité de nos quartiers, contribuent à la protection de l'environnement. Elles sont soucieuses d'aider les personnes à s'intégrer au marché du travail et à se réapproprier une citoyenneté pleine et entière.

Le Comité d'économie sociale de l'Île de Montréal (CÉSIM) publie un répertoire des entreprises d'économie sociale de Montréal qui facilite le recours aux biens et services produits par ces entreprises que ce soit en alimentation, en aide domestique, en habitation, en soutien à la famille, etc.

Pour l'avenir, il serait intéressant que le bilan des contributions municipales en matière de lutte à la pauvreté fasse aussi état des actions et des décisions prises par l'ensemble des services et des sociétés paramunicipales de Montréal. Par exemple, le prolongement de la ligne bleue du Métro vers l'est contribuerait à l'amélioration de la desserte de transport collectif dans le quartier Saint-Michel et dans l'arrondissement de Saint-Léonard, des quartiers où on retrouve une forte proportion de personnes immigrantes, et à la consolidation économique de la rue Jean-Talon. Autre exemple, le soutien de Stationnement de Montréal aux CDEC dans la mise en place de Cyclo Chrome, l'entreprise d'économie sociale qui aura la responsabilité de l'entretien et de la réparation des vélos en libre service de Montréal, BIXI. La contribution de cette entreprise à la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale sera d'offrir, en partenariat avec une ou des écoles secondaires, un programme de formation pour des jeunes en parcours d'alternance travail-études et de leur offrir un stage en mécanique et entretien de vélos dans le cadre de ses opérations.

Bref, dans un contexte où la pauvreté continue de se concentrer sur le territoire montréalais et au moment où se pointe une période d'incertitude économique, les CDEC souhaitent que la Ville de Montréal poursuive et intensifie ses efforts dans la lutte à la pauvreté en demandant à tous ses arrondissements, ses services et ses sociétés paramunicipales d'y contribuer. Les CDEC de Montréal vous réitèrent aussi leur offre de collaboration dans le soutien à la concertation du milieu pour l'identification des priorités locales et l'analyse des projets de lutte contre la pauvreté. Enfin, les CDEC appuient la Ville de Montréal dans ces démarches auprès du gouvernement du Québec pour obtenir une contribution financière beaucoup plus substantielle afin de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Il serait bon de rappeler au gouvernement du Québec que le nombre de personnes vivant dans la pauvreté à Montréal est bien supérieur à la population totale de plusieurs des régions du Québec.